



L'ENTREE ET LE SEJOUR DES ETRANGERS EN France (européens UE – non européens UE) LE DROIT APPLICABLE EN 2022

(1 journée)

« sans prérequis »

Accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques :

- S'approprier et approfondir un savoir de base,
- Savoir évaluer et au besoin orienter les situations complexes pour apporter de meilleures réponses aux ressortissants étrangers dans leurs démarches,
- Agir de manière adaptée face aux décisions de rejet de droit au séjour notifiées aux ressortissants étrangers.

Dates :

Le Jeudi 05/05/2022 – Grenoble – Résidence Sociale ODTI – 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 Grenoble – 1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H30 et de 14H à 17H – 250 euros (exo TVA). **Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ci-jointe fiche d'accessibilité).**

Le Vendredi 06/05/2022 – EN VISIO (hors agglomération) – 1 journée de formation professionnelle continue de 10H à 13H00 et de 14H à 16H – 250 euros (exo TVA).

Le Jeudi 24/11/2022 – Grenoble – Résidence Sociale ODTI – 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 Grenoble – 1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H30 et de 14H à 17H – 250 euros (exo TVA).

Le Vendredi 25/11/2022 – EN VISIO (hors agglomération) – 1 journée de formation professionnelle continue de 10H à 13H00 et de 14H à 16H – 250 euros (exo TVA).

Référents et Intervenants : Monsieur Elias BOUANANI, responsable du pôle juridique ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, juriste près du service juridique de l'ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : nadegerobin@odti.fr) et référente handicap (ci-jointe fiche missions).

Destinataires de la formation : Acteurs institutionnels (privés, publics, associatifs...), personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

Techniques d'intervention et supports pédagogiques :

Séances de formation en salle animées par les juristes de l'ODTI (Monsieur Elias BOUANANI et Madame Nadège ROBIN), études de cas concrets, exposés théoriques, power point, paper-board, remise d'un document de synthèse du contenu de la formation.

Programme :

Le droit au séjour provisoire ou durable en France

- Les conditions de séjour :
 - Pour une personne européenne
 - Pour une personne étrangère non européenne
- Les documents délivrés par la Préfecture valant autorisation de séjour provisoire :
 - Le récépissé de demande de titre de séjour
 - L'autorisation provisoire de séjour (APS)
- La carte de résident :
 - La carte de résident délivrée de plein droit
 - La carte de résident pour résident longue durée délivrée de plein droit
 - La carte de résident délivrée sur décision discrétionnaire du Préfet
 - Le principe de renouvellement de plein droit
 - La carte de résident permanent
 - Les exceptions au principe
 - La carte de résident mention « retraité »
- Les différentes catégories de cartes de séjour temporaire :
 - La carte de séjour « visiteur »
 - La carte de séjour « salarié »
 - La carte de séjour « étudiant »
 - La carte de séjour temporaire « vie privée et familiale »
 - La carte de séjour « vie privée et familiale » pour motifs humanitaires
 - La carte de résident de longue durée CE accordée par un autre Etat membre de l'UE
 - La carte de séjour « vie privée et familiale » pour résident de longue durée CE
 - La carte pluriannuelle
 - La carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent »
 - La carte bleue européenne
- La procédure de délivrance du titre de séjour
- La procédure de renouvellement du titre de séjour
- Le contrat d'intégration républicaine (CIR)

Le droit à l'asile en France

- Le statut de réfugié
- La protection subsidiaire
- L'apatridie
- La procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié :
 - Le pré-accueil
 - L'enregistrement de la demande d'asile au guichet unique
 - L'OFII
 - Le traitement du dossier à l'OFPRA

Le droit à la vie privée et familiale en France

- Le droit au mariage :
 - Les conditions de la célébration d'un mariage dans sa commune de résidence
 - Les documents nécessaires pour se marier et le rôle de l'officier d'état civil
 - L'irrégularité de séjour peut-elle empêcher le mariage
 - La cérémonie du mariage
 - Les conséquences du mariage sur le droit au séjour en France
 - Le PACS comme alternative au mariage ?
- Le droit d'accès aux actes d'état civil :
 - Demander des actes d'état civil (naissance, mariage, décès)
 - Etablir des actes de reconnaissance
 - Demander et vérifier l'apposition de mentions
- Le droit au regroupement familial :
 - Les conditions générales à remplir (pour les demandeurs, pour les bénéficiaires)

- Le dépôt et l'instruction de la demande
- Le visa de long séjour à demander à l'étranger
- Les voies et délais de recours contre un refus de la demande de regroupement familial

Le droit au visa pour la famille ou les proches

- Les types de visa principaux :
 - Le visa de court séjour ou de voyage (visa C)
 - Le visa de circulation
 - Le visa de long séjour (D)
 - Le visa de long séjour valant titre de séjour
 - L'obligation de motiver les refus de visas (article L 211-2 du CESEDA)
 - La commission de recours contre les refus de visa (CCRV)
 - La prolongation de visa
 - L'obligation de souscrire une assurance pour couvrir les frais médicaux (article L 211-1 du CESEDA)
 - Les conditions d'entrée en zone Schengen des ressortissants communautaires
 - Les conditions d'entrée en zone Schengen des ressortissants non-communautaires (court séjour, long séjour)
 - L'attestation d'accueil (les personnes dispensées, la demande)

Auto évaluation de fin de formation par des exercices pratiques et remise sur place (si présentiel) ou par mail (si visio) d'un questionnaire de satisfaction à remplir et nous retourner dans un délai de 8 jours.

L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d'activité : 82380526638)

Formations organisées également sur demande en intra ou pour plusieurs structures d'un territoire. Nous contacter.